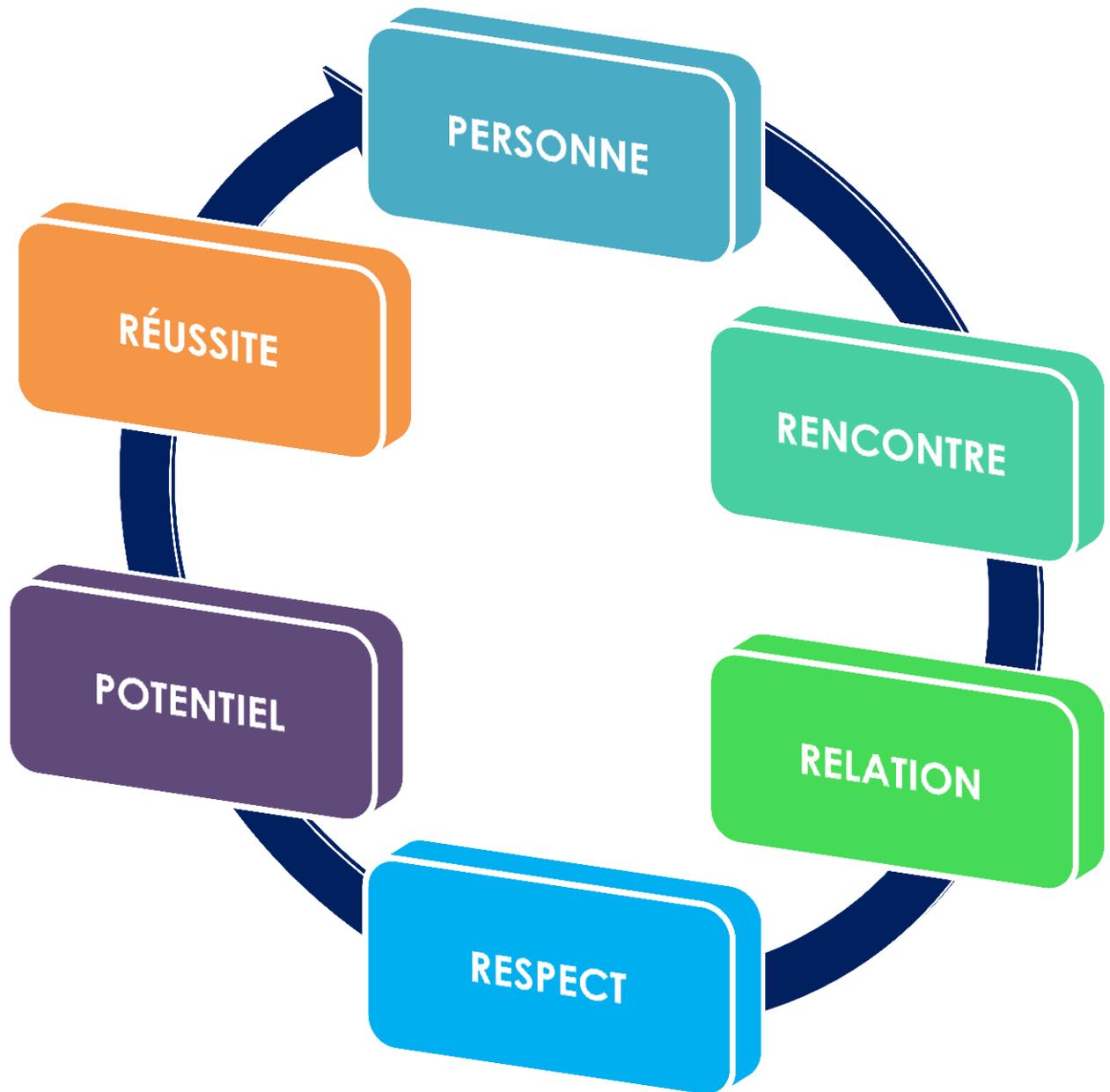




TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

**POUR UN APPRENTISSAGE AMBITIEUX, HUMAIN ET
DE QUALITE AU SEIN D'UN PROJET EDUCATIF
INNOVANT.**



Découvrez comment vous pouvez nous aider !

Retrouvez toutes les informations sur la campagne de taxe d'apprentissage avec nos projets, nos formations et nos réalisations à l'adresse : www.gs-svp.com (rubrique taxe d'apprentissage) ou **en scannant directement le QR code** →



Projets à financer par la taxe d'apprentissage

Pour favoriser l'autonomie des jeunes, les rendre acteurs de leur formation, accroître leur confiance en eux, parfaire leur compétences professionnelles :

Usages numériques :



Mise à disposition d'outils connectés interactifs :

- matériels, développement & acquisitions d'applications web...
- Mise en place d'accès à des ressources pédagogiques
- partagées : bibliothèque numérique spécialisée "Santé-Social"

Expression théâtrale, cinématographique et radiophonique:



- Aménagement d'un auditorium dédié aux répétitions, représentations, interventions de professionnels : caméra numérique, montage, microphones, projection...
- Création d'un studio d'enregistrement "WebRadio" : équipements spécifiques à l'enregistrement sonore, au montage et à la diffusion numérique sur le web & les réseaux sociaux...

Mobilité & Renouvellement des équipements des salles d'application

:

- Biberonnerie : baigneurs, matériels de puériculture...
- Salle de soins : mannequins adultes, lits médicalisés, matériels d'hygiène corporelle...
- Magasin : rayonnage, mannequins, matériels d'étiquetage et antivols...
- Voyages « Mobilité Internationale »



Nos PARTENAIRES :

 Enseignement
catholique
de Paris

 OCTALIA
INITIATEUR DE COMPÉTENCES

 apel
ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

 Cerfal
RÉSEAU DE L'APPRENTISSAGE
EN ÎLE-DE-FRANCE

COMMENT REVERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le groupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage sur la masse salariale des entreprises au titre du **HORS QUOTA – catégorie A**.

L'Unité de Formation en Apprentissage NOTRE-DAME est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du **QUOTA**.

Pour effectuer votre versement au Lycée Polyvalent du groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul, **vous devez solliciter un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA)** et lui indiquer votre répartition en faveur du groupe scolaire. (cf. informations du tableau ci-dessous)

Dans le cas, où vous accueillez un apprenti : le CFO (concours financier obligatoire) doit être reversé à l'établissement qui forme votre apprenti(e). Il correspond au coût réel de la formation.

Notre partenaire collecteur peut vous aider pour simplifier vos démarches : www.octalia.org
Des outils adaptés à chaque acteur (Experts comptables, TPE/PME et groupes)

CABINETS COMPTABLES

VOS CLIENTS SONT DES MOTEURS POTENTIELS DE L'INNOVATION DANS L'EDUCATION !

Pour ce faire, nous vous proposons de rediriger la taxe d'apprentissage de vos clients vers notre établissement.

ASSURONS UN SUIVI ET AMELIORONS LA TRANSPARENCE !

Pour vous assurer qu'il n'y a pas eu d'erreurs dans l'affectation de votre taxe, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre versement par email :

taxe-apprentissage@gs-svp.com

LES INFORMATIONS INDISPENSABLES A INDIQUER SUR LE BORDEREAU DE VERSEMENT :

POUR LE HORS QUOTA – CAT A – Lycée

**Pour le Lycée Polyvalent
(Technologique et professionnel)**

Adresse :

Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul
Lycée Polyvalent Notre-Dame
49 rue Bobillot – 75013 PARIS

Code UAI : 075 49 24V

Pour une affectation spécifique au
Lycée Professionnel

Code UAI : 075 41 91Y

POUR LE QUOTA - Apprentissage

Pour L'UFA Notre-Dame (Unité de Formation en Apprentissage)

Adresse :

CFA CERFAL
Centre Régional Multiprofessionnel
2 rue Lacaze – 75014 PARIS

Code UAI : 075 44 58N

**Attention – il faut ajouter la mention :
« AU PROFIT DU GROUPE SCOLAIRE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL »**

Déclaration à faire **entre le 1er janvier 2018 et le 28 février 2018**

Nos référents sont à votre écoute pour vous faciliter dans vos démarches :

Madame DANGUY DES DESERTS - Responsable UFA/CFC - c.danguydesdeserts@gs-svp.com

Madame ZIADI - Chargée de Relations Entreprises - a.ziadi@gs-svp.com

Monsieur DUMAS-DELAGE – Chargé de la campagne TAXE a.dumasdelage@gs-svp.com



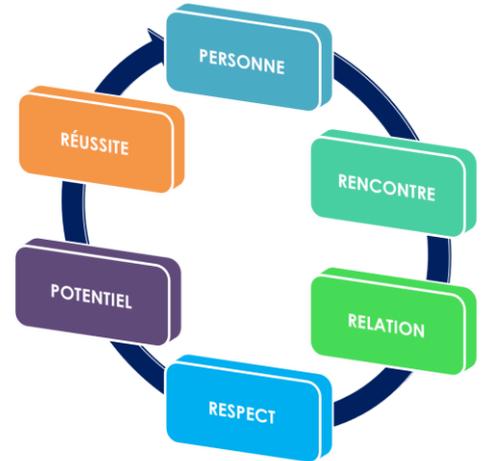
Formations

Fondé par la tutelle Vincentienne en 1860, l'établissement, aujourd'hui diocésain, propose à plus de 940 élèves et étudiants des formations professionnelles & technologiques de Bac-3 à Bac+3, initiales (scolaire, apprentissage) et continues :

- Lycée des Métiers de la Santé & du Social : CAP, Mention Complémentaire, Bac Pro, Bac Technologique ST2S, Prépa Concours, BTS, L3 Pro.
- Formations Vente & Commerce : CAP, Bac Pro.
- 3ème Prépa Pro.
- Accueil de 42 jeunes en situation de handicap (mental) : 2 classes spécialisées & inclusion en classes ordinaires, tous acteurs de la troupe de Théâtre du Lycée.

Nos Spécificités

- Temps scolaire modulaire en fin de journée : ateliers personnalisés pour "apprendre autrement" ; via internet, inscriptions autonomes et libres des élèves en fonction de leurs besoins, profil & projets.
- Tête de Cordées de la réussite Ambition Sup' Pro & Techno.
- Stage en entreprise en Europe : Espagne, Royaume-Uni (programme Erasmus+)



Projets à financer par la taxe d'apprentissage

	<p>ARTS & THEATRE</p>		<p>MOBILITE</p>
	<p>MATERIEL PEDAGOGIQUE PROFESSIONNEL</p>		<p>RADIO & USAGES NUMERIQUES</p>

Pour plus d'informations sur nos projets, vous pouvez consulter ou télécharger nos fiches projets sur le www.gs-svp.com / Rubrique « Taxe d'apprentissage »

--

Pour vous assurer qu'il n'y a pas eu d'erreurs dans l'affectation de votre taxe, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre versement par email : taxe-apprentissage@gs-svp.com